

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 06 MARS 2020

L'an deux mille vingt et le six du mois de mars, à neuf heures, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents :

- Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Eric PUJOL, Éric GUILLAUMIN, Jean-Michel BOUAT, Bernard MIRAMOND, Marc COUSINIE.

Mmes. Éva GERAUD, Sylvie BIBAL-DIOGO, Françoise BARDOU, Michèle VINCENT, Marie-Dominique PESTRE-SURLES.

- Membres de droit :

M. Frédéric ROUSSEL, directeur de cabinet de la Préfète du Tarn.

- Membres à voix consultative :

COL Christophe DULAUD, directeur départemental,

CNE Mohamed BOURAHLA, membre élu de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

Participent à la séance :

LCL Philippe CNOCQUART, chef du Pôle pilotage & stratégie,

M. Joël CASTEX, payeur départemental.

Absents excusés :

Mme Catherine FERRIER, Préfète du Tarn

COL Arnaud FABRE, directeur départemental adjoint,

MED-LCL Nathalie LAGOUTTE, médecin-chef,

MM. Jean-Paul RAYNAUD, André FABRE, Philippe GONZALEZ,

Mmes Florence BELOU, Marie-Louise AT, Martine COURVEILLE,

CNE Jean-Paul ESCANDE, président de l'Union départementale,

CNE Jean-Jacques DARGET, CNE Guillaume SOULARD, SCH Nicolas SERRES et CPL Julien ESTIVALS, membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours,

Secrétaire : Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 12 pouvoirs : 0/ votants : 12.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 7 / présents : 2.

Date de la convocation : 24 février 2020.

RAPPORT N°022/CA – 03/20

OBJET : Prise en compte de la formation d'élève-colonel - Modification du nombre de lieutenants-colonels du SDIS du Tarn

Par délibération du 13 février 2019, le CASDIS a arrêté le nombre d'officiers du SDIS du Tarn en tenant compte des articles R.1424-23-1 (effectifs de références des SDIS), R.1424-23-1 (officiers en fonction dans les groupements) et R.1424-23-3 (emplois de direction) du CGCT.

La création des emplois supérieurs de direction par le décret n°2016-2001 du 30 décembre 2016 implique désormais la mise à disposition auprès de l'ENSOSP des officiers lauréats de l'examen professionnel ou du concours interne, par voie de convention, dans le cadre de leur formation d'élève-colonel.

A ce titre, l'ENSOSP sollicite des SDIS que les officiers ainsi mis à disposition le soient à un grade de lieutenant-colonel, ceci afin de faciliter leur intégration dans le cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels.

Le SDIS du Tarn est confronté à cette situation.

Aussi, afin de faciliter l'intégration des officiers mis à disposition, sans pour autant déroger à l'encadrement arrêté par la délibération du 13 février 2019 correspondant à l'organisation du SDIS, ni générer de dépenses supplémentaires dans la mesure où le traitement de l'officier mis à disposition est intégralement remboursé par l'ENSOSP, il est proposé de créer un poste supplémentaire de lieutenant-colonel au titre de l'article R1424-23-3 du CGCT.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité,

- vu l'avis de la CATSIS en date du 03 mars 2020,
- vu l'avis du CT en date du 04 mars 2020,

- de modifier le nombre de lieutenant-colonels des effectifs du SDIS du Tarn au titre de l'article R.1424-23-3 du CCGCT ainsi qu'il suit :

grade	Délibération du 13 février 2019	proposition
LCL	3	4

Document signé électroniquement par
le président du Conseil d'Administration,

Michel BENOIT

Délais et voies de recours : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le Tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV – BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>